



AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE
SERVICE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Berlin, le 17 janvier 2014

Rédacteur : Kenny ABBEY, Chargé de mission
Politique de recherche

Les sociétés de valorisation en Allemagne (*Patent Verwertungsagenturen*):
Présentation et état des lieux

1 – Présentation

Les agences d'exploitation des brevets et l'offensive de valorisation (2001):

Lancées en 2001, à la suite de l' "offensive de valorisation" (*Verwertungsoffensive*) du Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche (BMBF), les Agences d'exploitation des brevets (*Patent Verwertungsagenturen*, PVA) ont pour objectif la valorisation de la recherche publique, en facilitant le transfert de technologie et les partenariats entre laboratoires publics et entreprises.

Elles travaillent essentiellement avec les universités, à la suite de la loi relative à "l'abolition des privilèges des professeurs" (*Abschaffung des Hochschullehrerprivilegs*) de 2002. Cette réglementation a conduit au transfert des droits de propriété intellectuelle des inventeurs aux institutions. Ainsi, si la valorisation de découvertes issues de laboratoires universitaires était auparavant dépendante des chercheurs, cette loi oblige ces derniers à communiquer leurs résultats à leur université de rattachement. Les organismes publics de recherche ont donc acquis le droit de revendiquer la propriété intellectuelle des travaux issus de leurs laboratoires, et sont accompagnés dans ce processus par les PVA.

La plupart des PVA ont été créées entre l'automne 2001 et l'été 2002. Bien que ces structures aient la possibilité d'adopter divers statuts juridiques, on notera que la grande majorité exerce sous la forme de sociétés à responsabilité limitée (GmbH). On trouve également quelques sociétés anonymes (*Aktiengesellschaft*, AG).

Réparties dans les 16 Länder, elles couvrent l'ensemble du territoire allemand. Au nombre de 20 lors de leur création, les PVA ont compté, d'après un registre du Ministère fédéral de

l'économie et de la technologie (BMW), jusqu'à 29 unités en 2011. Le BMWi constate cependant que le recensement des PVA reste malaisé, étant donné qu'aucun critère discriminant ne permet de distinguer ces structures, qui, comme on l'a dit, sont souvent juridiquement des sociétés. La majorité de ces agences est toutefois réunie au sein de l'Alliance pour la Technologie (*TechnologieAllianz*). Elles forment ainsi un réseau national agissant pour la valorisation de la recherche allemande.

Après une évaluation de leurs résultats en 2004, les PVA ont bénéficié d'un soutien fédéral lors de la deuxième phase de l'initiative, de 2004 à 2006. En 2005, à la faveur d'une redéfinition du périmètre des ministères consécutive à la formation du gouvernement Merkel I, la gestion du programme est transférée du BMBF au BMWi.

Le programme SIGNO (2008):

En avril 2008, le BMWi a présenté SIGNO, son nouveau programme de soutien pour la protection juridique et l'utilisation industrielle des idées innovantes. Ce dispositif a pour mission de prendre la suite de deux programmes antérieurs: INSTI, qui venait en soutien à la propriété intellectuelle, et l'offensive pour la valorisation précédemment évoquée, qui prit fin en 2007. Le programme SIGNO s'adresse aussi bien aux universités et aux entreprises qu'aux inventeurs.

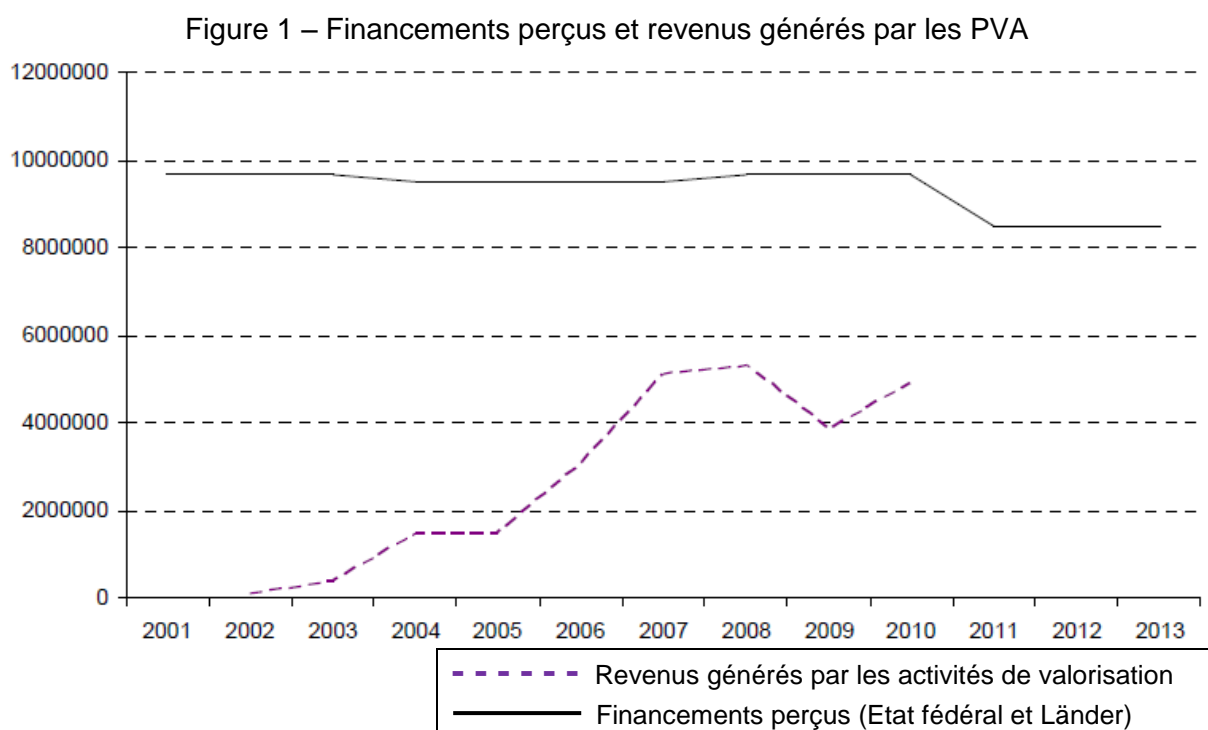
Au titre du volet "universités/enseignement supérieur" du programme SIGNO, 24 PVA ont été intégrées à ce nouveau dispositif. Elles peuvent à ce titre prétendre à un financement fédéral, parfois accompagné de subventions du Land. Ces financements s'effectuent de manière indirecte, par le biais des universités. En 2010, ce sont ainsi près de 9,6 millions d'euros qui ont été perçus par les PVA. Pour la période 2010-2013, cette somme a été ramenée à 8,5 millions d'euros, soit une enveloppe de 25,5 millions d'euros sur trois ans. Sur cette somme, 16,4 millions sont apportés par l'Etat fédéral, tandis que les Länder ne contribuent qu'à hauteur de 9,1 millions d'euros.

2 – Difficultés et limites du modèle

La principale limite du modèle économique des PVA réside justement dans la non-rentabilité à court, voire à moyen terme, de ces structures. En effet, toutes les agences de valorisation affichent des pertes au cours des premières années d'exercice, du fait notamment des dépenses liées à la prospection, la recherche d'inventions brevetables et la communication. Les revenus issus de la commercialisation des produits valorisés n'arrivent que dans un second temps, et nécessitent des années avant de permettre l'autofinancement des agences. L'expérience de structures analogues au Royaume Uni ou aux Etats Unis, qui ont parfois eu besoin de plus de 15 ans avant d'être rentables, a pu le montrer. Ce fut notamment le cas du Technology Licensing Office de l'Université de Stanford, qui n'a dégagé des bénéfices qu'après une vingtaine d'années.

De plus, ces revenus issus de brevets sont chaque année fluctuants et difficile à prévoir. Seul un petit nombre de brevets génère des revenus importants, la grande majorité étant commercialisée pour des sommes plus modestes. Cela a un impact non négligeable sur les finances des PVA.

Le graphique présenté ci-dessous, issu d'une étude menée par le BMWi, illustre bien le décalage qui existe dans le cas des agences allemandes. La courbe figurée en pointillés violets correspond aux recettes liées aux brevets et à la valorisation, tandis que la courbe pleine noire désigne les montants alloués depuis 2001 au titre de l'offensive de valorisation, tant par l'Etat fédéral que par les Länder. On notera que la diminution de ces crédits, que nous évoquions précédemment, apparaît clairement sur la période 2010-2013.



Source: Etude du centre de recherche Jülich et du BMWi

Les retombées économiques globales de l'action des PVA, liées à l'action qu'elles mènent dans le transfert de connaissances et de technologies, restent cependant difficiles à évaluer. C'est notamment une des raisons pour lesquelles les pays anglo-saxons continuent de soutenir ce modèle, qu'ils estiment plutôt profitable à long terme pour leur économie.

Si l'aspect financier représente l'une des principales critiques émises à l'endroit des PVA, il faut signaler que ce n'est pas la seule. Leur utilité même a également été remise en cause dans une étude commandée en 2006 par la Fédération des donateurs pour la science

allemande (*Stifterverband für die deutsche Wissenschaft*), association qui réunit près de 3.000 entreprises, industriels, fondations et personnes privées dans le but de faire avancer la science et la recherche en Allemagne. La *Stifterverband* pointait ainsi les problèmes liés à l'ingérence parfois malvenue des PVA dans les coopérations déjà existantes, et parfois fructueuses, entre entreprises et universités. La Fédération de l'industrie allemande (BDI) a elle aussi émis des réserves sur la place que devaient occuper les PVA. De même, dans une interview au *Handelsblatt*, Hartmut Rauert, membre du conseil de direction de la Fédération des constructeurs de machines et d'installations (VDMA), estime ainsi que *"le transfert de technologie, qui dans le domaine de la mécanique et des machines-outils fonctionnait parfaitement, a été perturbé par l'arrivée des PVA"*¹. L'arrivée de nouveaux acteurs, dans ce secteur où l'industrie entretenait déjà des liens forts avec le monde universitaire, semble donc avoir été mal acceptée.

Au sein des universités, certaines critiques des PVA se sont également exprimées. Les chercheurs ont par exemple pointé un dispositif bureaucratique et coûteux, n'améliorant pas toujours les relations avec les entreprises. Nombre de scientifiques allemands avaient, il est vrai, déjà noué des contacts avec l'industrie, du fait de la réglementation précédente qui les y autorisait (cf. loi sur les privilèges des professeurs, décrite précédemment). On peut cependant signaler qu'à l'inverse, l'introduction de ces agences a pu permettre d'améliorer la valorisation de travaux de professeurs dont cela n'était pas la priorité.

3 – Le cas de Berlin

L'actualité des PVA a récemment été marquée par la fermeture de l'agence du Land de Berlin, l'ipal GmbH (*Innovationen, Patente, Lizenzen*), à la suite d'un dépôt de bilan au printemps 2013.

Cette structure avait débuté ses activités en 2002. Elle était détenue par les trois universités de Berlin, la faculté de médecine de la Charité, l'Ecole de sciences appliquées et d'économie de Berlin et l'Ecole Beuth de sciences appliquées. L'ipal recevait une grande partie de ses financements de la Banque d'Investissement de Berlin (IBB). Ainsi, pour son lancement, l'IBB lui avait par exemple octroyé une enveloppe de départ de 10 millions d'euros. Des subventions annuelles d'un montant de 500 000 euros issues de étaient également perçues par l'agence, par le biais de programmes financés par le ministère fédéral.

Malgré cela, et après plus de dix ans d'exercice, l'ipal s'est trouvée dans l'impossibilité de trouver un modèle lui permettant d'assurer sa pérennité. En effet, l'agence n'avait réussi à générer que 3,9 millions d'euros de revenus au cours de toute son existence, par le biais des contrats de valorisation.

¹ "Technologietransfer kommt nicht in Schwung". Article du *Handelsblatt* paru le 17 août 2004. <http://www.handelsblatt.com/politik/deutschland/verwertungsoffensive-der-bundesregierung-in-der-kritik-technologietransfer-kommt-nicht-in-schwung-seite-all/2385084-all.html>

C'est pourtant la raison pour laquelle les autorités municipales de Berlin, ont décidé de retirer le soutien financier qu'elles accordaient à l'ipal via l'IBB. Cette initiative de l'élue en charge des questions économiques Cornelia Yser (CDU), a pour objectif d'être à terme moins coûteuse, en misant plutôt sur une gestion décentralisée de la valorisation technologique, qui s'effectuerait directement au sein des universités.

En 2006, c'est l'agence "n-transfer GmbH", basée en Basse-Saxe, qui avait connu un sort similaire, et a déposé le bilan. Les universités locales ont en effet dénoncé les coûts de la structure, et préféré réintégrer en leur sein les services de transfert de technologie.

Conclusion

En conclusion, nous remarquerons qu'au-delà de quelques cas particuliers, le système des PVA continue de fonctionner en Allemagne. Il continue toutefois à être l'objet de critiques, tant de la part des industriels que des universités. Après la phase de leur introduction (2001-2002), on a assisté à leur progressive professionnalisation et montée en puissance (2003-2008). Avec l'intégration au sein du programme SIGNO (2008-2013), une tentative de réorganisation et d'intégration au sein d'un nouveau dispositif plus large sur la valorisation a été menée. La fin de cette dernière phase annonce la mise en place prochaine de nouvelles mesures.

Sources:

- Rapport d'évaluation du programme SIGNO, avril 2010
<http://www.signo-deutschland.de/e5072/e6287/SIGNO-EvaluationAbschlussberichtApril2010.pdf>
- Cuntz Alexander (dir.), Etude du Stifterverband sur l'évolution des brevets universitaires, dix ans après la loi relative à "l'abolition des privilèges des professeurs", 2012
http://www.e-fi.de/fileadmin/Innovationsstudien_2012/StuDIS_13_EFIGS.pdf
- "Pleite mit Patenten", article du Tagesspiegel, paru le 15 mai 2012
<http://www.tagesspiegel.de/wissen/unis-in-berlin-pleite-mit-patenten/8211952.html>
- "Technologietransfer kommt nicht in Schwung", article du Handelsblatt paru le 17 août 2004. <http://www.handelsblatt.com/politik/deutschland/verwertungsoffensive-der-bundesregierung-in-der-kritik-technologietransfer-kommt-nicht-in-schwung-seite-all/2385084-all.html>
- "Müssen Unis Patente selbst vermarkten?", article du Handelsblatt Hochschulinitiative paru le 27 mai 2013
<http://www.handelsblatt-hochschulinitiative.com/index.php/2622-m%C3%BCssen-unis-patente-selbst-vermarkten.html?act=ls&d=%252Fvar%252Fwww%252Fwww.handelsblatthochschule.de%252Fincludes&sort=0a>
- Site internet du programme SIGNO <http://www.signo-deutschland.de/>
- Site internet de la TechnologieAllianz <http://www.technologieallianz.de/>
- Réponse du gouvernement fédéral à la question écrite des députés René Röspel, Ernst Dieter Rossmann, Hans-Peter Bartels et du groupe parlementaire SPD, sur l'utilisation des financements publics dans le cadre du programme SIGNO – Universités <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/17/077/1707759.pdf>